

Séminaire international du 3 juin 2015 à St. Pétersbourg « L'audit des marchés publics aux niveaux régional et local »

1^{ère} séance : L'audit des marchés publics dans les pays membres d'EURORAI – démarches et expériences pratiques

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Au terme de tous ces exposés très intéressants, permettez-moi une réflexion globale.

En fait, le principe fondamental dans la passation des marchés publics a trait à la transparence. Cette dernière doit être accordée tout au long du processus d'adjudication. Elle doit permettre de favoriser la concurrence grâce à la publicité faite pour attirer des soumissionnaires. Elle doit permettre aux soumissionnaires de savoir sur quelle base ils seront jugés pour être en mesure, si nécessaire, de défendre leurs droits et intérêts.

Une autre conséquence du principe de transparence est l'obligation qui est faite au pouvoir adjudicateur d'établir des règles précises et liées à chaque marché particulier mis en concurrence. Au cours de toute la procédure, ces règles ne devront pas être modifiées. Dans cette optique, le pouvoir adjudicateur fournit aux soumissionnaires toutes les indications nécessaires pour qu'ils puissent présenter une offre valable et répondant à ses exigences et souhaits. En outre, le pouvoir adjudicateur doit pouvoir fournir en tout temps tous les documents permettant d'établir la traçabilité des décisions et les explications des résultats.

Cette transparence peut faire défaut. Et le pouvoir adjudicataire peut être condamné à verser des indemnités de plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'Euros aux entreprises qui auraient été flouées dans l'attribution des marchés.

Mais cette transparence peut aussi faire défaut chez les soumissionnaires, notamment lorsque ceux-ci cherchent à biaiser la mise en concurrence par des ententes déloyales, par des ententes cartellaires. En Suisse, une commission fédérale lutte contre ces abus et punit sévèrement les cartels.

C'est un peu le jeu du chat et de la souris. Entre les pouvoirs publics qui cherchent à obtenir une prestation aux meilleures conditions et les fournisseurs des prestations qui veulent les vendre le plus cher possible.

Pour conclure, je suis d'avis que les marchés publics sont l'un des meilleurs dispositifs ou instruments de lutte anti-corruption.

Quoi qu'il en soit, je tiens à remercier chaleureusement tous les intervenants pour la qualité de leur présentation.

Je vous remercie tous pour votre intérêt et votre participation à cette première séance.

Le modérateur

*Christian Melly,
a. président d'EURORAI
et chef du contrôle des finances du canton du Valais (Suisse)*